



« Atelier Régional sur le processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées de surface et souterraines »

Du 03 au 05 mai 2023

Splendid Hôtel, sis, avenue Kwame Nkrumah, Koulouba, Ouagadougou, Burkina Faso

NOTE CONCEPTUELLE

Sommaire

1. Introduction	3
2. Contexte et justification	3
3. Objectifs de l'atelier régional	6
4. Résultats attendus de l'atelier régional	7
5. Démarche méthodologique de préparation et de déroulement de l'atelier régional.....	7
6. Profil des participant(e)s à l'atelier régional	8
7. Dates et lieu de l'atelier régional	8
8. Agenda provisoire de l'atelier régional	9

1. Introduction

La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en collaboration avec le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) ainsi que le Secrétariat de la Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, assuré par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), organise l'**Atelier régional sur le processus d'adhésion, de ratification et de mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées de surface et souterraines.**

L'Atelier régional s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre : *i)* de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) élaborée de manière participative par la Commission de la CEDEAO¹ en étroite collaboration avec la Commission de l'UEMOA et le CILSS et *ii)* de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE) de l'UEMOA, qui met l'accent sur l'un des axes stratégiques de la PREAO à savoir la promotion de la coopération et de l'intégration régionale pour un développement des relations entre Etats, les Organismes de Bassin et les Organisations régionales en vue d'assurer une gestion concertée, intégrée, durable et pacifique des ressources en eau en Afrique de l'Ouest.

L'atelier régional aura lieu du **03 au 05 mai 2023 en présentiel dans la salle de réunion de Splendid Hôtel, sise à l'avenue Kwame Nkrumah, Koulouba, Ouagadougou, Burkina Faso.**

La présente note conceptuelle éclaire sur les objectifs de l'atelier régional, les résultats attendus, les participant(e)s ainsi que la méthodologie et l'agenda indicatif de déroulement.

2. Contexte et justification

La pénurie, le stress et la crise liés à l'eau douce sont en augmentation dans le monde entier. De même, selon de récentes statistiques datant de 2020, 26 % de la population mondiale, deux (02) milliards de personnes n'a toujours pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable gérés de façon sûre et 46 % (3,6 milliards de personnes) n'a pas accès à des services d'assainissement gérés de façon sûre.²

La demande en eau ne cesse d'augmenter du fait entre autres de la croissance démographique, du développement économique et de l'urbanisation. Cette tendance amplifie et complique davantage les défis politiques, institutionnels, économiques, environnementaux et financiers auxquels les pays sont confrontés dans la gestion et le développement de leurs cours d'eau, lacs et aquifères aussi bien nationaux que transfrontières.

Aussi, s'ajoutent le changement climatique et l'augmentation des niveaux de pollution qui accélèrent la crise en réduisant la disponibilité de l'eau pour l'usage humain et en ayant un impact sur la vie aquatique dans les rivières, les lacs, les aquifères et les océans. Cette situation, qui touche de manière disproportionnée les personnes vulnérables et marginalisées, notamment celles qui vivent dans la pauvreté et les

¹ Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

² Organisation des Nations Unies, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2023 : Partenariats et coopération pour l'eau*. UNESCO, Paris

déplacements, accentue les inégalités entre les hommes et affecte les milieux naturels.

A travers le monde, on dénombre plus de 310 bassins fluviaux et 468 aquifères partagés. Ces derniers, partagés entre deux (02) ou plusieurs Etats, représentent environ 60 % des ressources en eau douce, au service de plus de trois (03) milliards de personnes, soit plus de 40 % de la population mondiale. L'eau douce et les écosystèmes transfrontaliers complexes partagés traversent une myriade de besoins sectoriels, de thèmes et de frontières politiques. La coopération est donc cruciale pour le développement durable et l'action en faveur de la paix et de la résilience climatique.

L'Afrique de l'Ouest est une région diversifiée, qui abrite le tiers de la population africaine. Son réseau hydrographique est marqué par de très nombreux et grands cours d'eau et 28 bassins transfrontaliers, correspondant à un peu moins de la moitié de la soixantaine de cours d'eau internationaux que compte l'Afrique, alors que son territoire représente moins du quart de la superficie du continent. Les ressources en eau transfrontalières y représentent 80 % des eaux de surface.

Au niveau communautaire, la majeure partie de l'Espace UEMOA soit 3,5 millions de km² se situe dans des zones arides et semi-arides sahéliennes et même désertiques.

La région quoique caractérisée par des disponibilités en eau de surface et souterraines importantes, elle reste marquée par des défis majeurs de gestion des ressources en eau aussi bien à l'échelle nationale, qu'à l'échelle des bassins fluviaux et aquifères partagés.

Dès lors que l'eau est disponible et commune à plusieurs Etats, la situation se complique quant aux règles de son partage et de sa distribution dans l'Espace UEMOA. La coopération internationale dans le domaine des eaux transfrontières pour la gestion des ressources en eau partagées est donc essentielle pour assurer le développement économique et social des pays riverains des cours d'eau transfrontières de la région de l'Union. Elle se révèle également essentielle pour réduire les risques liés à l'eau, tels que les inondations et les sécheresses, et pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes au changement climatique.

Le rôle fondamental de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour la paix et le développement durable a été réaffirmé à plusieurs occasions aux niveaux mondial et régional, notamment dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par le Conseil des Ministres Africains Chargés de l'Eau / African Ministers' Council On Water (AMCOW) et l'UEMOA. A cet effet, la Commission de l'UEMOA a commandité une étude sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans les Etats membres de l'Union assortie d'un Plan d'Actions de GIRE 2019 2030. L'initiative vise à accompagner les efforts des Etats membres vers la réalisation des ODD à l'horizon 2030, en particulier l'ODD 6, de façon plus spécifique, la cible 6.5 sur la GIRE et la coopération transfrontalière dans le domaine des eaux partagées.

Les conclusions de l'étude de référence relative aux deux indicateurs de la cible 6.5 invitent les Etats à une accélération de la cadence de l'action dans l'espace UEMOA et toute l'Afrique de l'Ouest pour être au rendez-vous de 2030. En effet, en ce qui concerne l'indicateur 6.5.1 (Degré de mise en œuvre de la GIRE), l'Espace UEMOA affiche en 2018 un score moyen de 49%, contre 41% pour l'Afrique et 49 pour le monde. Quant à l'indicateur 6.5.2 (Proportion de la superficie des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans

le domaine de l'eau), l'espace UEMOA enregistre un niveau moyennement élevé avec une moyenne des indicateurs nationaux à 64% contre 59% à l'échelle mondiale ; la valeur de l'indicateur n'étant pas disponible pour tous les pays de l'espace UEMOA par manque de données sur les eaux souterraines. En outre, ce résultat appelle à l'approfondissement de la coopération inter-étatique dans les bassins déjà dotés de mécanismes de coopération.

Aussi, plus de la moitié (environ 74%) de la **superficie de l'espace UEMOA** se trouve-t-elle dans des bassins fluviaux transfrontaliers. Des pays tels que le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo sont à plus de 85% couverts par des bassins transfrontaliers. En d'autres termes, régler la gouvernance des bassins transfrontaliers, c'est résoudre une bonne partie des problèmes de gouvernance de l'eau dans l'espace UEMOA.

Par ailleurs, une **importante proportion de certains des bassins fluviaux transfrontaliers de la région** se trouve dans les pays de l'UEMOA. Les quinze (15) bassins fluviaux transfrontaliers inventoriés sont couverts à 45% par des pays de l'UEMOA. Le bassin du fleuve Mono est entièrement dans l'espace UEMOA, alors que ceux des fleuves Comoé, Sassandra et Ouémé sont couverts à plus de 80% par les territoires des pays de l'UEMOA. En conséquence, renforcer la gouvernance de l'eau dans les pays membres de l'UEMOA contribue à l'amélioration de la gestion de l'eau dans les bassins partagés de la région.

Même si, l'objet du droit international de l'eau est d'établir des processus d'entente et de règlements des différends à propos des eaux partagées entre plusieurs Etats ; bien d'autres mécanismes, au niveau international, fournissent des cadres juridiques mondiaux et des plateformes essentielles pour soutenir le développement coopératif et prévenir les conflits liés aux eaux partagées. Il s'agit notamment de la **Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997** (Convention sur les cours d'eau), la **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1992** (Convention sur l'eau) et « **La Résolution A 63/124 des Nations Unies sur le droit des aquifères transfrontaliers**», adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 11 décembre 2008.

L'adhésion auxdites Conventions, y compris la Convention sur l'eau dont le Secrétariat est assuré par la CEE-ONU, favorise le renforcement des bases juridiques, techniques et institutionnelles de la coopération, ainsi que la gouvernance nationale des ressources en eau. Aussi l'Organisation des Nations Unies (ONU), encourage-t-elle les pays à adhérer et à mettre en œuvre lesdites Conventions.

En Afrique de l'Ouest, l'on assiste à des développements très prometteurs en faveur de l'adhésion aux Conventions mondiales sur les eaux partagées. Plusieurs pays de l'Espace UEMOA sont à différents stades du processus d'adhésion à la Convention sur l'eau. Le Sénégal a rejoint la Convention sur l'eau en 2018, suivi de la Guinée Bissau en 2021 et du Togo en 2022. Le processus d'adhésion est en cours en Côte d'Ivoire, alors que l'Etat du Niger a confirmé en mars 2023 son intérêt pour une adhésion. La tenue de l'« Atelier régional sur le processus d'adhésion, de ratification et de mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées de surface et souterraines » devrait permettre de renforcer la dynamique déjà lancée et susciter l'intérêt des autres pays.

Objectifs de l'atelier régional

L'objectif général de l'atelier régional est de renforcer les capacités des acteurs des Etats membres de l'UEMOA, en matière de promotion du développement durable et de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, dans le cadre de la mise en œuvre de la PREAO et du Plan d'Actions de GIRE de l'UEMOA, qui est une déclinaison de la PCAE de l'Union.

L'atelier régional vise notamment à accompagner les Etats membres de l'UEMOA à la manifestation d'intérêt, l'adhésion, la ratification, l'appropriation des outils et la mise en œuvre des Conventions mondiales sur les eaux partagées. Il s'agit d'accroître les capacités des acteurs de l'Union sur le contenu, la portée politique et juridique ainsi que les outils, les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir et appliquer/ mettre en œuvre les Conventions.

L'atelier régional va en outre permettre aux acteurs des Pays et des Organismes de Bassin Transfrontaliers (OBT) d'appréhender le fonctionnement du mécanisme institutionnel desdites Conventions et leurs activités en mettant l'accent sur les défis, les opportunités et les avantages concrets, y compris ceux relatifs à l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6, de leur mise en œuvre pratique de manière à contribuer à la promotion et au renforcement de la coopération sur les eaux transfrontières dans l'Espace UEMOA et globalement en Afrique de l'Ouest.

De façon spécifique, il s'agira pour les participants :

- De cerner par rapport aux deux (02) Conventions : *i)* les enjeux de la gestion concertée et de la coopération sur les eaux partagées aux niveaux national, régional et international ; *ii)* l'intérêt pour les autres secteurs directement liés à l'eau ; et *iii)* la nécessité de promouvoir leur ratification/ adhésion et mise en œuvre par les Etats de la région ;
- De comprendre les interactions et complémentarités entre les deux (02) Conventions et les cadres juridiques régionaux (CEDEAO et UEMOA) et des OBT, les deux (02) Conventions, les éléments qui sont souvent mal interprétés et les questions fréquemment posées ; ainsi que leur portée politique et juridique et les grandes lignes des outils de leur mise en œuvre ;
- De mieux s'approprier l'état des lieux des processus nationaux décisionnels de ratification ou d'adhésion puis de mise en œuvre des deux (02) Conventions ainsi que des rôles y afférents des Etats, des OBT et des partenaires dans leur promotion ; tout en discutant du retour d'expérience ainsi que des enseignements et des perspectives tirés des processus d'adhésion et de ratification finalisés ;
- De discuter : *i)* du processus de promotion d'une coopération effective et pratique en ayant recours aux Conventions et à leurs outils ; *ii)* des possibilités d'application des dispositions de chacune des deux (02) Conventions avant leur ratification ou adhésion par l'ensemble des pays dans la région et, *iii)* des techniques et des orientations générales élaborées au titre des Conventions pour soutenir les activités liées aux eaux transfrontières ;
- D'échanger sur le processus de reporting sur l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6 y compris la campagne de 2023 et les processus de ratification/ d'adhésion et de mise en œuvre des deux (02) Conventions ;

- D'élaborer une feuille de route quant aux perspectives d'un accompagnement des Etats membres selon leur niveau d'engagement dans le processus de ratification/d'adhésion et de mise en œuvre de chacune des deux (02) Conventions.

3. Résultats attendus de l'atelier régional

A l'issue de l'atelier régional, les résultats suivants sont attendus :

- Les enjeux de la gestion concertée et de la coopération sur les eaux partagées ainsi que l'intérêt et la nécessité de promouvoir la ratification/l'adhésion et la mise en œuvre des deux (02) Conventions par les Etats de la région sont cernés ;
- Le contenu des deux (02) Conventions y compris leurs interactions et complémentarité avec les cadres juridiques régionaux (CEDEAO et UEMOA) et des OBT sont compris ;
- L'état des lieux des processus nationaux décisionnels de ratification ou d'adhésion puis de mise en œuvre des deux (02) Conventions ainsi que des rôles y afférent des Etats, des OBT et des partenaires dans leur promotion, assorti des enseignements et perspectives tirés des processus d'adhésion et de ratification finalisés sont discutés ;
- Les outils de mise en œuvre des deux (02) Conventions pour la promotion d'une coopération effective et pratique autour des eaux transfrontières sont partagés et discutés ;
- Les participants sont sensibilisés sur les processus de reporting sur l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6 et mobilisés pour la réussite de la 3^{ème} campagne de 2023 ;
- Une feuille de route quant aux perspectives d'un accompagnement des Etats membres selon leur niveau d'engagement dans le processus est élaborée.

4. Démarche méthodologique de préparation et de déroulement de l'atelier régional

L'atelier régional sera facilité par le GWP-AO conjointement avec le Secrétariat de la CEE-ONU et la Commission de l'UEMOA.

La démarche méthodologique de l'atelier régional s'articule autour de trois principales étapes à savoir la préparation, le déroulement et le rapportage.

- Etape de préparation : elle portera principalement sur l'élaboration de la note conceptuelle et de l'agenda de l'atelier régional, la préparation des communications y compris des études de cas, le ciblage et la mobilisation des participant(e)s ainsi que la prise des dispositions logistiques.
- Etape de déroulement : elle sera marquée par des communications suivies des discussions et des travaux en groupes dont les résultats seront restitués en plénière. Un agenda indicatif sera présenté et validé en début de séance.
- Etape de rapportage : elle consistera à faire la synthèse et l'analyse de l'ensemble des productions issues de l'atelier régional d'une part, et d'élaborer le rapport d'autre part.

En amont de la tenue de l'atelier régional, il sera partagé de la documentation et des outils disponibles sur les Conventions, pour permettre aux participant(e)s de se familiariser avec leur contenu et de mieux collecter les informations spécifiques à leur(s) pays et à leurs bassins transfrontières.

Les travaux de l'atelier régional se dérouleront en présentiel en Français.

5. Profil des participant(e)s à l'atelier régional

L'atelier régional cible les participant(e)s représentant :

- Les directions techniques en charge de la gestion et de la gouvernance des ressources en eau ;
- Les directions techniques en charge des affaires étrangères ;
- Les Organismes de Bassins Transfrontaliers ;
- Les institutions et banques régionales de financement de développement telles que la BAD, la BOAD ;
- Les partenaires techniques et financiers tels que la GIZ, la Banque Mondiale, l'UE etc.... ;
- Les institutions sous-régionales : Commission de l'UEMOA, Commission de la CEDEAO, CILSS.

6. Dates et lieu de l'atelier régional

L'atelier régional aura lieu du **03 au 05 mai 2023 à Ouagadougou au Burkina Faso.**

7. Agenda provisoire de l'atelier régional

Plage Horaire	Activités	Intervenants
Jour 1 : Mercredi 03 mai 2023		
08 h 00 à 08 h 30	Accueil, enregistrement et installation des participants	<ul style="list-style-type: none"> Commission de l'UEMOA/GWP-AO
08 h 30 à 09 h 00	<p><u>Session d'ouverture :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Allocution du GWP-AO ; 2. Allocution de l'UNECE ; 3. Discours d'ouverture du Commissaire Chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> GWP-AO CEE-ONU Commission de l'UEMOA
09 h 00 à 09 h 30	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition des règles et normes de gestion des travaux de l'atelier ; 2. Présentation des participant(e)s 3. Mise en place du Présidium pour la direction des travaux de l'atelier 4. Présentation du contexte, des objectifs et de l'agenda de l'atelier régional 5. Photo de famille et retrait des officiels 	<ul style="list-style-type: none"> GWP-AO Commission de l'UEMOA Participants
09 h 30 à 09 h 45	Pause-café	
09 h 45 à 11 h 15	<p><u>Session 1 : Coopération et gouvernance sur les eaux partagées en Afrique de l'Ouest.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux et défis enjeux de la gestion concertée et de la coopération sur les eaux partagées en Afrique de l'Ouest - (15 min) ; • Utilisation des eaux partagées et conflits en lien avec les ODD & Bénéfices de la coopération transfrontière pour une gestion pacifique et durable des bassins en Afrique de l'Ouest - (30 min) ; • Coopération transfrontière dans la mise en Politique des Ressources en Eau de l'Afrique (PREAO) : Projection d'un film - (15 min) ; • Questions & réponses - (30 min). 	<ul style="list-style-type: none"> Mr. Francis Daniel BOUGAIRE, Personne-ressource Prof. Hamidou Garane GWP-AO Facilitateurs Participants
11 h 15 à 12 h 45	<p><u>Session 2 : Introduction aux Conventions des NU sur l'eau de 1992 et la Convention des cours d'eau de 1997 - Principes généraux, obligations substantielles, cadres institutionnels au niveau global sur les eaux transfrontières et pertinence pour l'Afrique de l'Ouest</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit international de l'eau et développement des Conventions : Introduction au droit international de l'eau, état actuel et évolution des deux (02) conventions, contenu, cadre institutionnel et les activités de la convention de 1992, lien avec l'Agenda 2030 - (15 min) ; • Droit international de l'eau et dispositions fondamentales des Conventions des Nations Unies sur l'eau : fondement théoriques, principes généraux et obligations fondamentales régissant la gestion et la protection des ressources en eau partagées tels que codifiés dans la Convention sur l'eau de 1992 et la Convention des cours d'eau de 1997 - (30 min) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Dr. Komlan Sangbana du Secretariat de la CEE-ONU Prof. Makane Moïse Mbengue (Université de Genève, Membre du Comité d'application de la Convention sur l'eau)

Plage Horaire	Activités	Intervenants
Jour 1 : Mercredi 03 mai 2023		
	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'eau, et les conséquences liées au non-respect des obligations, règlement des différends et Comité d'application - (15 min) ; Questions & réponses - (30 min). 	<ul style="list-style-type: none"> Prof. Makane Moïse Mbengue Participants
12 h 45 à 14 h 00	Pause déjeuner	
14 h 00 à 15 h 30	<p>Session 3 : Cadres juridiques régionaux et sous régionaux de gouvernance des ressources en eau transfrontières et interaction avec les Conventions des Nations Unies sur l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Les interactions et complémentarités entre les cadres juridiques globaux, régionaux et sous régionaux - (15 min) ; Les Conventions des Nations sur l'eau et les cadres juridiques régionaux et sous régionaux de gouvernance des Ressources en Eau Questions & réponses - (30 min). 	<ul style="list-style-type: none"> Dr. Komlan Sangbana & Mr Abel Koussoube de l'Université Thomas Sankara Prof. Hamidou Garane (Cas de CEDEAO) OBTs (ABM, ABN, ABV, OMVG, - OMVS) Facilitateurs Participants
15 h 30 à 16 h 00	Pause-café et fin de la journée	

Plage Horaire	Activités	Intervenants
Jour 2 : Jeudi 04 mai 2023		
08 h 00 à 08 h 30	Débriefing des travaux du Jour 1	<ul style="list-style-type: none"> Facilitateurs Participants
08 h 30 à 10 h 15	<p>Session 4 : Processus de reporting sur l'indicateur 6.5.2 des ODD, défis et opportunités pour la mise en œuvre des 2 Conventions</p> <ul style="list-style-type: none"> Processus de Reporting sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et 3^{ème} campagne 2023 ; Expérience pays de reporting sur l'indicateur 6.5.2 des ODD : défis et enseignements tirés ; Coordination des réponses au niveau du bassin et identification des lacunes communes grâce aux questionnaires/rapports sur 6.5.2 ; Perspectives d'un OBT ; Utilisation de l'information pour la planification et le renforcement de la coopération, exemple du Bassin Aquifère Sénégal-Mauritanien ; Questions & réponses - (30 min). 	<ul style="list-style-type: none"> CEE-ONU/ UNESCO Représentant du Benin CEE-ONU/ UNESCO ABM Représentant du Senegal Facilitateurs Participants
10 h 15 à 10 h 30	Pause-café	

Plage Horaire	Activités	Intervenants
Jour 2 : Jeudi 04 mai 2023		
10 h 30 à 12 h 00	<p>Session 5 : Adhésion aux Conventions et appui au processus d'adhésion</p> <ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux du processus d'adhésion aux conventions dans la région et Présentation sur les exigences juridiques pour l'adhésion (10 min) ; Partages d'expérience, enseignements et perspectives des nouvelles parties : Cas du Sénégal, de la Guinée-Bissau et du Togo - (40 min) ; Partage d'expérience, intérêt et état des lieux des autres pays intéressés à adhérer aux Conventions des Nations Unies sur l'eau (30 min) ; Questions & réponses - (20 min). 	<ul style="list-style-type: none"> Dr. Komlan Sangbana du Secretariat de la CEE-ONU Représentants pays Facilitateurs Participants
12 h 00 à 13 h 30	Pause déjeuner	
13 h 30 à 15 h 00	<p>Session 6 : Mise en œuvre de la Convention sur l'eau et financement de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Introduction sur le rôle des plans de mise en œuvre de la Convention et le financement de la coopération transfrontalière : principaux besoins au niveau des bassins, défis et sources de financement disponibles (15 min) ; Panel 1 : « Le plan de mise en œuvre de la Convention sur l'eau, une opportunité pour mobiliser des fonds pour avancer la coopération : partage d'expériences du Sénégal et du Togo » (20 min) Panel 2 : « Le Rôle des partenaires financiers et techniques dans la mise en œuvre de la Conventions sur l'eau : quelles opportunités ? » (30 min) Discussion/ questions & réponses en plénière (25 min) 	<ul style="list-style-type: none"> Représentants Sénégal et Togo Mme Diane Guerrier, Secrétaire de la CEE-ONU, en ligne Sénégal Togo Luxembourg (tbc) Secretariat de la CEE-ONU Mr. Francis Bougaire, Ancien fonctionnaire de la BAD Représentant de l'UEMOA Représentant de GWP-AO Mr Thierno Sadou Diallo Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) Facilitateurs Participants
15 h 00 à 15 h 30	Pause-café et fin de la journée	

Plage Horaire	Activités	Intervenants
Jour 3 : Vendredi 05 mai 2023		
08 h 00 à 08 h 30	Débriefing des travaux du Jour 2	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitateurs • Participants
08 h 30 à 10 h 30	<u>Session 7</u> : Elaboration de la Feuille de Route <ul style="list-style-type: none"> • Partage de la note de cadrage - (15 min) ; • Travaux de Groupe - (1 h 15 min) ; • Restitution en plénière - (30 min). 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitateurs • Participants
10 h 30 à 10 h 45	Pause-café	
10 h 45 à 11 h 45	<u>Session 8</u> : Validation du Rapport de l'Atelier	
11 h 45 à 12 h 15	Cérémonie de clôture de l'Atelier Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Participants • GWP-AO • Secrétariat de la CEE-ONU • Commission de l'UEMOA
12 h 15 à 13 h 45	Pause déjeuner et fin de l'Atelier Régional	